



Le 30 août 2013

**Par courrier électronique (SDÉ) et par poste**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal, Québec  
H4Z 1A2

**Me Éric Fraser**  
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596  
Télec. : (514) 289-2007  
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

**OBJET :** Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2014-2015  
Votre dossier : R-3854-2013  
Notre dossier : R048122

---

Chère consoeur,

Par la présente, le Distributeur souhaite ajouter certains commentaires à l'égard de la demande d'intervention de l'AQPER qui aurait dû se retrouver dans notre correspondance d'hier.

L'intervention de l'AQPER portera, en fait, exclusivement sur la valorisation des attributs environnementaux liés à l'énergie éolienne. Or, il s'agit d'un sujet qui relève de la stratégie globale d'approvisionnement du Distributeur, laquelle est étudiée dans le cadre du Plan d'approvisionnement. Le Distributeur entend d'ailleurs faire un suivi sur cette question dans le Plan d'approvisionnement 2014-2023 conformément à la décision D-2011-162 (pp. 78 et ss.). L'inclusion de ce sujet dans le dossier tarifaire est donc prématurée. De plus, il s'agirait d'une mauvaise allocation des ressources tant du Distributeur que de la Régie et des intervenants puisque l'étude de ce sujet dans le dossier tarifaire ferait double emploi avec le Plan d'approvisionnement.

Le Distributeur demande donc que ce sujet soit rejeté du présent dossier et invite l'AQPER à participer à ce débat dans le forum approprié, soit le Plan d'approvisionnement.

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(s) Éric Fraser*

**Éric Fraser**

ÉF/rm

c.c. : Aux intéressés (par courriel seulement)